



SAS AJIMMO

au capital de 100000 € - RCS Nanterre B 410356653

Siège social : 63 rue du Président Wilson 92300 Levallois

Tél : 01.41.40.09.09 – levallois@laforet.com

N° TVA Intra-communautaire : FR 00410356653 00015 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI92012016000005891 délivrée par CCI Paris Ile de France (95031) – Activité: Transaction - Garantie financière Transaction (*) : CEGC 16 rue hoche 92919 la défense- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle

SAS DHL GESTION

Au capital de 10.000euros – RCS Nanterre 753884527

Siège Social : 63 rue du Président Wilson 92300 Levallois

Tel : 01.41.40.09.09 – levallois@laforet.com

N° TVA Intra-communautaire : FR 00410356653 00015 – Titre professionnel : Gérance – Carte professionnelle n°1392N1265G délivrée par la préfecture de Nanterre cedex 92013, 167/177 avenue Joliot Curie– Activité: Gérance- Garantie financière Transaction (*) : CEGC 16 rue hoche 92919 la défense- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle

Ventes – Barème à compter du 01/01/2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50.000 €	Forfait de 5000€	6.000€
Supérieur à 50.000€	8.33 %	10%
Vente en viager	5% de la valeur libre	6% de la valeur libre

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01/01/2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

19% HT 22.8% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

Professionnels et commerciaux:

Cession de bail : 10%HT du loyer annuel, soit 12%TTC du prix de la cession à la charge du preneur

Location : 10%HT soit 12%TTC du loyer triennal à la charge du locataire

Prestations particulières – Barème à compter du 01/01/2017

Honoraires d'état des lieux :

Hors baux régis par la loi du juillet 1989 : 500€ HT soit 600€ TTC à la charge du locataire.

Gestion locative – Barème à compter du 01/01/2017

Honoraires de gestion:

6% HT du loyer annuel, soit 7.2% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

Assurance Loyers impayés 2%HT soit 2.4 % TTC